

C I A S
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 20 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par M. FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

14 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Jeanne, BRAUD Françoise, CESBRON Jean-Pierre, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, LAVIGNE Jacques, MARSAULT Hélène, MEUNIER Joël, NIVEAU Nicole, REAU Micheline, ROY Jacques.

2 pouvoirs

Marie-Hélène BRUNET a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Sylvie JOZEAU a donné pouvoir à Nicole NIVEAU

Excusé (e) s : Pierrette MILLIASSEAU, Jean VOYER

Absent (e) s : Maryse BARIGAULT, Lucette GLORIAU, Daniel ROBERT

Date de la convocation : **8 juin 2017** ayant pour ordre du jour :

FINANCES

- Autorisation permanente à tous les actes de poursuites
- Décisions modificatives

RESSOURCES HUMAINES

- Proposition d'augmentation d'horaire de postes d'agents sociaux après passage au Comité Technique
- Fermeture de poste

- Questions diverses

Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.

Procès verbal de la réunion précédente du 16 mars 2017 : adopté à l'unanimité.

Suite à l'absence de quorum à la séance du 6 juin 2017, les membres ont été reconvoqués à la séance du 20 juin 2017 sans condition de quorum.

Mme La Vice-présidente propose de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant le passage en investissement des biens corporels de faible valeur et la proposition de redistribution de matériel informatique, faisant l'objet de délibérations à prendre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION PERMANENTE A TOUS LES ACTES DE POURSUITES

Mme la Vice-présidente présente

Les procédures contentieuses de recouvrement relatives à l'autorisation préalable par les ordonnateurs ont été simplifiées par le Décret n° 2009-125 du 3 février 2009.

Le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recettes. Si l'ordonnateur refuse l'engagement des poursuites, le titre de recettes est présenté en non-valeur.

Le dispositif en vigueur avant le décret précité permettait seulement de donner au comptable une autorisation générale et permanente de notifier les commandements de payer, la réglementation interdisant d'en faire autant pour les poursuites ultérieures. Une dispense de demander cette autorisation pour les commandements de payer avait été donnée au comptable public.

Depuis la parution du décret, la réglementation étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente à tous les actes de poursuites.

D 2017-010

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration donne une autorisation permanente au trésorier du Centre des Finances Publiques d'Airvault-Vallée du Thouet pour les poursuites ultérieures aux commandements que sont les saisies mobilières, les saisies immobilières, les saisies des rémunérations ainsi que les oppositions à tiers détenteurs pour les budgets du CIAS Airvaudais Val du Thouet :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe : Aide à Domicile

DECISIONS MODIFICATIVES

Mme la Vice-présidente expose :

Suite à l'achat de 4 nouvelles versions « Pack office », un ajustement des crédits budgétaires est nécessaire pour permettre les écritures comptables.

D 2017-011

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration valide la Décision Modificative suivante :

	Compte	Dépenses	Recettes	Observations
Investissement	Chapitre 21 - Immobilisations Corporelles			
	2183	-1 020,00		Matériel Informatique
	Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles			
	205	1 020,00		Concessions et droits similaires (Logiciels Pack Office)
	Totaux	-	-	

PASSAGE EN INVESTISSEMENT DES BIENS CORPORELS DE FAIBLE VALEUR

Mme La Vice-Présidente rappelle qu'il est possible d'affecter en section d'investissement des biens d'une valeur inférieure à 500 € HT lorsque leur durée de vie est relativement importante.

Mme La Vice-Présidente propose d'imputer les biens de faible valeur en section d'investissement d'une valeur unitaire inférieure à 500 € HT : - 2 onduleurs d'un montant total de 213.60€ TTC.

D 2017-012

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration autorise Madame la Vice-Présidente à affecter ces biens de faible valeur en investissement, à les inscrire à l'état de l'actif et à les amortir.

DON DE MATERIEL INFORMATIQUE

Mme La Vice-Présidente informe que suite au changement de 2 postes informatique du CIAS, il est proposé de donner ce matériel à l'école maternelle de Saint-Loup-Lamairé.

En effet, ce matériel peut encore faire quelques années dans une structure ou la capacité de ce matériel sera encore satisfaisante.

Sur l'ensemble du territoire, l'école de Saint-Loup-Lamairé est le seul site qui peut avoir besoin de ce matériel. En effet les autres structures (écoles ou mairies) possèdent du matériel plus performant que ces anciens postes (récupération autrefois de l'EHPAD d'Airvault).

D 2017-013

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration autorise Madame la Vice-Présidente à donner les 2 postes informatique à l'école maternelle de St Loup soit :

- 2 Postes
Dell Optiplex 755 - Intel-core 2 duo CPU E7200 2,53 Ghz - 2,00 GO
Word Excel Publisher 2002

CREATION DE POSTES D'AGENTS SOCIAUX APRES PASSAGE EN COMITE TECHNIQUE

Mme la Vice-présidente propose les augmentations d'horaires de postes d'agents sociaux comme suit :

- 2 poste d'agents sociaux à 10h00 passeraient à 24h00

Les propositions individuelles ont été transmises aux agents. Les deux agents ont donné leur accord par écrit avant passage en Comité Technique.

Lors de sa séance du 2 mai 2017, le CT a donné un avis favorable à ces modifications.

Comme il s'agit d'augmentations supérieures à 10%, cela s'apparente à des créations d'emplois. Mme la Vice-présidente propose que les postes à 24 heures soient créés, et d effectuer les vacances d'emplois restreintes conformément à ces propositions à compter du 1^{er} août 2017.

- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 2 mai 2017,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

- Accepte à l'unanimité de créer 2 postes d'agents sociaux à 24 heures hebdomadaires postes à compter du 01/08/2017
- Autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à la création de ces postes.

FERMETURE DE POSTE

Mme la Vice-présidente expose :

Suite au départ de l'adjoint technique titulaire à 5 heures, il convient de fermer le poste vacant sachant que le Comité Technique du CDG 79 y a donné un avis favorable le 2 mai 2017.

D 2017-015

- Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG 79 le 2 mai 2017
- Considérant la vacance de poste

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de fermer le poste d'adjoint technique au 1^{er} juillet 2017 et modifie en conséquence le tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES :

Document Unique

Présentation du Document Unique réalisé par la société PRAGMATES avant envoi au CHSCT pour validation.

Temps de trajet à indemniser aux agents sociaux

L'arrêt N°331658 du Conseil d'État du 13 décembre 2010 a indiqué que le temps de trajet d'un agent de la fonction publique territoriale pour relier ses différents lieux de travail est assimilé à du temps de travail effectif.

Proposition d'un mode d'indemnisation

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet
D 2017-010	Autorisation permanente à tous les actes de poursuites
D 2017-011	Décisions modificatives
D 2017-012	Passage en investissement des biens corporels de faible valeur
D 2017-013	Don de matériel informatique
D 2017-014	Création de postes d'agents sociaux après passage en Comité Technique
D 2017-015	Fermeture de poste

A Airvault le 21 juin 2017

PV affiché le 23 juin 2017.

La Vice-présidente

La secrétaire de séance,

Frédérique DAMBRINE.

Maryse CHARRIER

Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.

AUBRY Lucienne	BARIGAULT Jeanne	BRAUD Françoise	CESBRON Jean- Pierre	COIFFARD Jean- François
FOUILLET Olivier	LAVIGNE Jacques	MARSAULT Hélène	MEUNIER Joël	NIVEAU Nicole
REAU Micheline	ROY Jacques			